

Burundi : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI et communiqué de presse

Dans le contexte de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 27 janvier 2010.
- Un communiqué de presse.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burundi au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités du Burundi*

Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 \$ par exemplaire

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Troisième revue de l'accord triennal
au titre de la facilité élargie de crédit**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Dominique Desruelle

26 janvier 2010

Accord FEC :	Le 7 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). La deuxième revue du programme soutenue par la FEC a été achevée le 13 juillet 2009.
Entretiens :	Une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Ioannou, Rayner et Thomas (tous d'AFR) a séjourné à Bujumbura du 8 au 20 novembre 2009 pour procéder à la troisième revue du programme. Les représentants des services du FMI ont rencontré le Président Nkurunziza, le Premier Vice-Président, M. Sahinguvu, le Second Vice-Président M.Ntizezerana, le Ministre des Finances M.Nizigama, le Gouverneur de la Banque centrale M. Sindayigaya, d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants des syndicats, du secteur privé, des ONG, de la communauté des bailleurs de fonds et de la presse.
Revue du programme :	Tous les critères de réalisation pour la fin septembre 2009 ont été observés et les réformes structurelles sont en bonne voie. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue.
Publication :	Les autorités consentent à la publication de ce rapport, de la lettre d'intention et du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF).

Acronymes	3
Résumé analytique	4
I. Contexte général	5
II. Évolution récente et déroulement du programme	5
III. Consolidation de la stabilité économique et soutien de la croissance	6
A. Perspectives macroéconomiques	6
B. Politique budgétaire et réformes y afférentes	8
C. Politique monétaire et questions liées au secteur financier	10
D. Politiques du secteur extérieur	11
E. Réformes structurelles	11
F. Suivi du programme	12
G. Risques	12
IV. Évaluation par les services du FMI	12
Graphique	
1. Évolution macroéconomique récente, 2000–09	7
Tableaux du texte	
1. Perspectives à moyen terme 2008–12	8
2. Masse salariale, 2007–12	9
Tableaux	
1. Objectifs du Millénaire pour le développement	14
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12	15
3. Opérations des administrations publiques, 2007–12	16
4. Situation monétaire, 2006–10	17
5. Comptes de la Banque centrale, 2006–10	18
6. Balance des paiements, 2007–12	19
7. Indicateurs de solidité du secteur financier, 2005–09	20
8. Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–11	21
Appendice	
I. Lettre d'intention	22
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	24
Pièce jointe II. Mémoire d'accord technique	38
Tableaux des appendices	
I.1. Mesures de gestion des finances publiques, 2006–09	32
I.2. Critères de réalisation et objectifs indicatifs pour 2009	34
I.3. Critères de réalisation et objectifs indicatifs pour 2010	35
I.4. Critères de réalisation et repères structurels pour 2009	36
I.5. Repères structurels pour 2010	37

Acronymes

BRB	Banque de la République du Burundi
CEA	Communauté Est-africaine
CNCA	Comité national de coordination des aides
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
FEC	Facilité élargie de crédit
FNL	Forces nationales pour la Libération
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
LOFP	Loi organique relative aux finances publiques
MED	Marché des enchères en devises
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OBR	Office burundais des recettes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PNUCERRPC	Programme des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration post-conflit
TEC	Tarif extérieur commun
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Bien que l'économie du Burundi ait été éprouvée par la crise mondiale en 2009, la baisse des prix des produits alimentaires et des carburants a maintenu l'inflation faible. Le PIB réel a diminué de 3½ % à cause de la baisse des transferts privés et des investissements directs étrangers. Comme les cours du pétrole et des produits alimentaires ont chuté, le taux d'inflation sur 12 mois est tombé de 26 % en 2008 à un niveau inférieur aux 9 % envisagés dans le programme. L'allocation de DTS a permis de porter les réserves officielles brutes à l'équivalent de 7 mois d'importations. Le taux de change effectif réel s'est déprécié d'environ 2 %.

Dans un climat difficile post-conflit, le déroulement du programme soutenu par la FEC a été satisfaisant. Tous les critères de réalisation pour la fin septembre 2009 ont été observés et les réformes structurelles sont en bonne voie. La fermeture des comptes extrabudgétaires constitue un pas important dans la voie de l'établissement d'un compte unique du Trésor. La taxe sur la valeur ajoutée et le tarif extérieur unique de la CEA ont été institués en juillet et le Parlement a adopté la loi portant création de l'office burundais des recettes. La réforme de la filière café a progressé du fait de la privatisation d'un certain nombre de stations de lavage.

Les perspectives macroéconomiques du Burundi pour 2010 sont favorables, pour peu que les effets de la crise financière mondiale s'estompent. Le taux de croissance devrait passer à 3,9 %, contre 3½ % en 2009, grâce à la vigueur de la production de café et de l'assistance des bailleurs de fonds. L'inflation globale devrait rester à un chiffre, à 7½ %, en raison principalement de la modération des prix des produits alimentaires. Les réserves officielles brutes baisseraient à l'équivalent de 6 mois d'importations.

Le programme pour 2010 vise à consolider la stabilité économique et à soutenir le rétablissement progressif de l'économie. Une politique monétaire prudente aidera à ancrer les anticipations inflationnistes tout en donnant une marge de croissance économique. En matière de finances publiques, le but est d'accroître les recettes intérieures et de réaffecter les dépenses vers les secteurs liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Les réformes structurelles continueront à être axées sur la gestion des finances publiques et le système de sauvegardes de la Banque centrale.

Comme le Burundi est un pays qui sort d'un conflit, les risques qui pèsent sur le programme restent non négligeables. Le principal serait une dégradation de la situation politique, sociale et sécuritaire à l'approche des élections générales vers le milieu de l'année 2010. Les autres risques pourraient être liés à des dérapages de la gouvernance, aux incertitudes du climat extérieur et à l'aggravation des pénuries d'énergie.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue, au vu des bons résultats du Burundi et de la vigueur du programme.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde.** Le PIB par habitant est d'environ 140 dollars EU et plus des deux tiers des habitants vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Bien que le pays ait fait des progrès dans la voie des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il est peu probable que le moindre d'entre eux soit atteint d'ici 2015 (tableau 1).
2. **Le pays sort de plus de dix années de conflit civil.** Des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de partage du pouvoir signé en décembre 2008 par le gouvernement et le dernier groupe rebelle, les *Forces nationales pour la libération* (FNL). Le FNL est maintenant un parti politique reconnu et les rebelles ont été intégrés dans les institutions nationales. La situation sécuritaire demeure toutefois délicate à l'approche des élections générales qui doivent avoir lieu vers le milieu de l'année 2010.
3. **La stratégie d'assistance-pays de la Banque mondiale privilégie les réformes structurelles visant à promouvoir la croissance et à faire reculer la pauvreté.** Les objectifs prioritaires sont i) de promouvoir une croissance durable et largement partagée et ii) d'améliorer l'accès aux services sociaux et de consolider la stabilité sociale.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET DÉROULEMENT DU PROGRAMME

4. **La crise financière mondiale a ralenti l'activité économique du Burundi et a contribué à une baisse abrupte de l'inflation** (graphique 1 et tableau 2). Le taux de croissance est tombé à 3½ % en 2009, contre 4½ % en 2008, principalement du fait de la baisse des transferts privés et des investissements directs étrangers. Bien que sensible, ce ralentissement est limité en comparaison de ce qu'ont connu d'autres pays. Du fait de l'atonie de la croissance économique et de la diminution des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation globale (en fin de période) a chuté de 26 % en 2008 à un niveau inférieur aux 9 % envisagés dans le programme. En 2009, le taux de change effectif nominal s'est déprécié d'environ 7 % et le taux de change effectif réel d'environ 2 %. Grâce à l'allocation de DTS, les réserves officielles brutes sont passées à l'équivalent de 7 mois d'importations, contre environ 6½ mois en 2008.
5. **Pour amortir les effets de la crise financière mondiale, les autorités ont adopté un ensemble de mesures énergiques.** Le programme budgétaire révisé a été assoupli — de 1,3 % point de PIB — pour pallier à la moins-value temporaire des recettes causées par la crise, et cela a été financé pour une large part sur ressources intérieures. Le programme budgétaire révisé comportait aussi un surcroît de dépenses (financées par des dons) équivalant à 1½ % du PIB pour atténuer les retombées de la crise sur les plus démunis. La politique monétaire a été légèrement assouplie, sans compromettre l'objectif du programme consistant à maintenir l'inflation à un taux d'un chiffre.
6. **Le déroulement du programme soutenu par la FEC a été satisfaisant.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin de septembre 2009 ont été observés et les réformes structurelles vont de l'avant (MPEF, ¶5–9). La fermeture des comptes extrabudgétaires constitue un pas important dans la voie de l'établissement d'un compte unique du Trésor (repère structurel). En juillet, la taxe sur la valeur ajoutée a été instituée et le tarif extérieur unique de la CEA est entré en vigueur; le Parlement a adopté la loi portant

création de l'Office burundais des recettes. Dans le secteur financier, un marché des enchères en devises symétrique a été mis en place, et la réglementation prudentielle et les contrôles sur place ont été renforcés. La réforme de la filière café a progressé du fait que le processus des appels d'offres pour les stations de lavage a avancé. Cependant, comme ces appels d'offres n'ont attiré qu'un petit nombre d'investisseurs, 13 stations de lavage seulement sur 117 ont été privatisées jusqu'à présent.

III. CONSOLIDATION DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOUTIEN DE LA CROISSANCE

7. **Les entretiens ont porté sur l'ensemble des mesures indiquées pour consolider la stabilité économique et soutenir le redressement progressif de l'économie au sortir de la crise financière mondiale.** Les autorités ont reconnu que, si tant est que l'initiative PPTTE et l'IADM ont réduit la charge de la dette du Burundi, il convient de poursuivre des politiques monétaires et budgétaires prudentes et de tabler essentiellement sur des dons et prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement intenable.

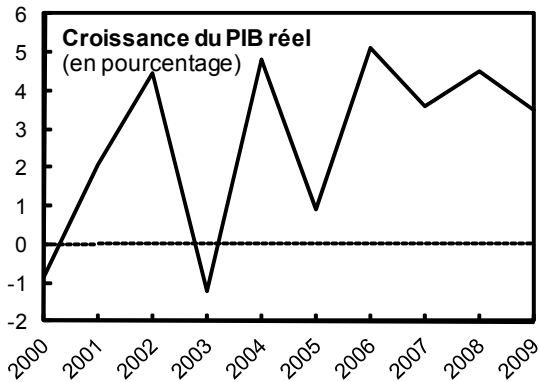
A. Perspectives macroéconomiques

8. **L'économie devrait se remettre progressivement des effets de la crise financière mondiale.** D'après les projections, le PIB réel passerait à 3,9 % en 2010, contre 3½ % en 2009, en raison principalement de la hausse sensible de la production de café et des investissements financés par les bailleurs de fonds. L'inflation globale resterait à un chiffre — 7½ % — du fait de la modération des prix des produits alimentaires. Les réserves officielles brutes tomberaient à l'équivalent de 6 mois d'importations, pour cause de stérilisation.

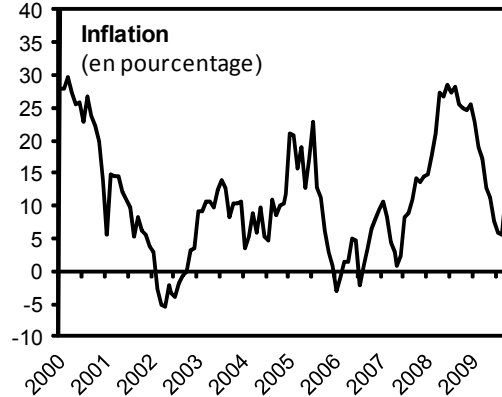
9. **Pour peu que la situation sécuritaire continue à s'améliorer, les perspectives économiques à moyen terme du Burundi paraissent favorables** (tableau du texte 1). Il y a lieu de s'attendre à un taux de croissance d'environ 4½ % sur le moyen terme, à la faveur de trois grands facteurs : i) suppression progressive des principales distorsions économiques, notamment dans la filière café, ce qui rehaussera la productivité globale des facteurs; ii) augmentation sensible des investissements financés par l'aide, visant en grande partie la rénovation des infrastructures, ce qui aidera à remédier aux principaux goulets d'étranglement de l'offre et iii) du fait de l'appartenance à la CEA, accroissement des débouchés et possibilité d'attirer davantage d'investissements dans les domaines où le Burundi possède un avantage comparatif (agriculture et tourisme, par exemple). Le Programme des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration post-conflit (PNUCERRPC) devrait aussi promouvoir la croissance en favorisant la stabilité. Les autorités ont conscience que la croissance à moyen terme pourrait être compromise en cas d'aggravation des pénuries d'électricité qui ont commencé à se produire vers la fin de l'année 2009.

Graphique 1. Évolution macroéconomique récente, 2000–09

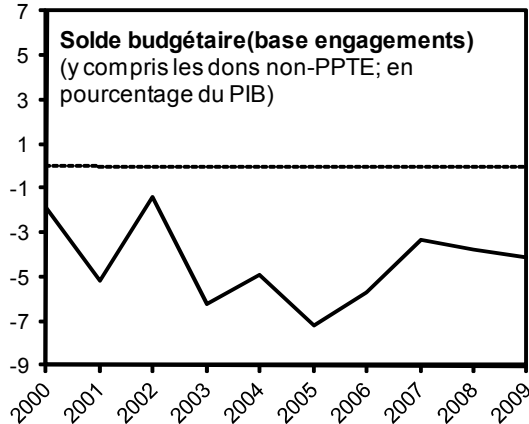
La croissance a été irrégulière, avec une tendance récente à la baisse...



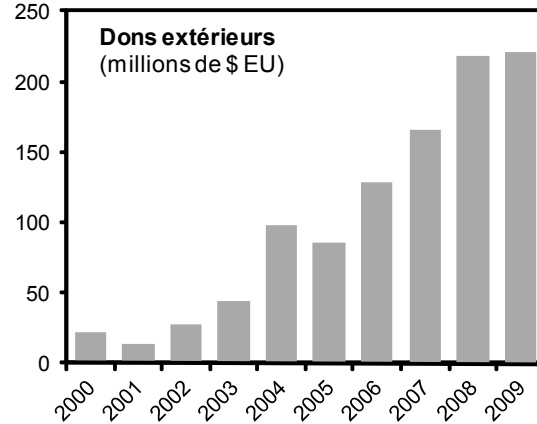
...tandis que l'inflation a rapidement diminué.



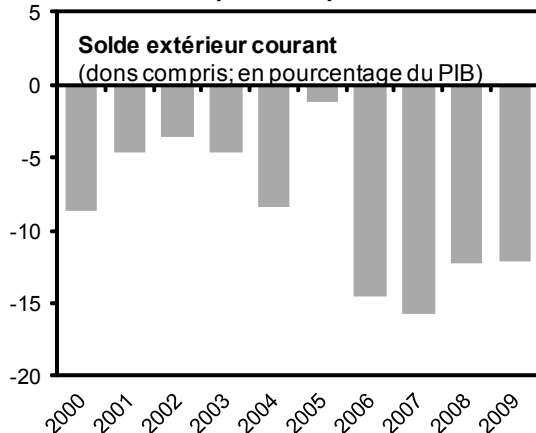
La crise financière mondiale a fait empirer la situation budgétaire...



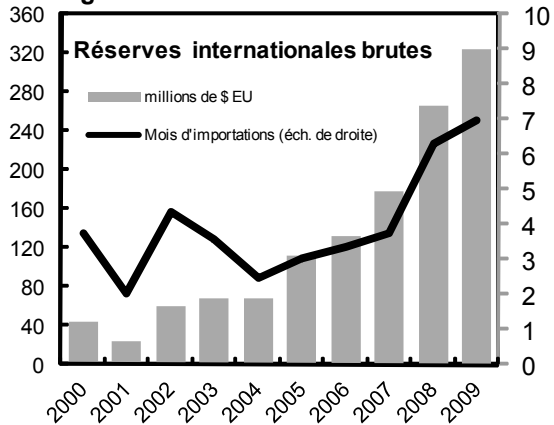
... mais les dons extérieurs sont restés stationnaires.



Le solde courant s'est par contre amélioré, les cours des produits primaires baissant...



...et les réserves internationales ont augmenté.



Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations des services du FMI.

Tableau du texte 1. Burundi : Perspectives à moyen terme, 2008–12

	2008	2009		2010	2011	2012
	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix						
Croissance du PIB réel	4.5	3.2	3.5	3.9	4.5	4.8
Prix à la consommation (fin de période)	25.7	9.1	8.5	7.5	7.0	6.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Administrations publiques						
Recettes (hors dons)	18.5	18.0	18.0	18.5	19.0	19.5
Total des dépenses et prêts nets	44.1	46.1	46.8	48.3	47.3	46.7
Solde global						
Base engagements (dons hors PPTE inclus)	-3.7	-4.1	-4.1	-4.0	-2.3	-1.2
Base caisse (dons hors PPTE inclus)	-4.5	-4.3	-4.3	-4.0	-2.3	-1.2
Secteur extérieur						
Solde extérieur courant	-12.2	-9.5	-12.1	-10.2	-7.6	-7.8
Balance globale des paiements	7.3	-2.5	4.4	-1.5	0.8	2.3
Réserves officielles brutes						
En millions de \$ EU	266.6	231.8	324.1	302.2	331.1	386.4
En mois d'importations	6.3	5.5	7.0	6.0	6.0	6.0

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire et réformes y afférentes

10. **Le programme budgétaire pour 2010 table sur un déficit de 4 % du PIB (base engagements, dons hors PPTE inclus).** La politique budgétaire continue à soutenir le redressement de l'économie, car ses orientations sont les mêmes qu'en 2009. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la politique budgétaire continuera à promouvoir l'utilisation de l'aide dans le but d'accroître les dépenses dans les domaines essentiels pour atteindre les OMD. Compte tenu de la capacité d'absorption, le programme comporte une marge d'accroissement du déficit des finances publiques si le financement concessionnel extérieur est plus élevé que prévu. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale en vue de rehausser la capacité d'absorption.

11. **La politique budgétaire vise aussi à répondre aux préoccupations relatives à la viabilité de la dette.** Étant donné la charge d'endettement du Burundi, le financement extérieur du budget se limitera strictement à des dons et prêts hautement concessionnels. Les réformes des finances publiques réalisées au cours des trois dernières années aideront aussi à maintenir la viabilité de la dette. Ces réformes ont porté sur la nouvelle loi de finances, la politique fiscale, l'administration des recettes, la politique de dépense, la gestion de trésorerie et la gestion de la dette (MPEF, tableau I.1).

12. **Les autorités ont conscience qu'il est essentiel de mobiliser des recettes intérieures pour assurer la viabilité des finances publiques et accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté** (MPEF, ¶11–12). L'objectif de recettes pour 2010 a été fixé à 18,5 % du PIB, soit bien au dessus de la moyenne de 17,3 % pour les États fragiles d'Afrique subsaharienne. Pour maintenir ce cap, les services du FMI ont engagé les autorités à poursuivre leurs efforts afin d'élargir l'assiette des impôts en réduisant les exonérations et en renforçant l'administration des impôts et des douanes. Les autorités vont en particulier (i) donner suite aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI concernant la TVA; (ii) améliorer l'évaluation en douane et l'audit post-dédouanement et (iii) améliorer le recouvrement des arriérés d'impôt.

13. **La loi de finances 2010 conforte les progrès de la réaffectation des dépenses en faveur des secteurs prioritaires** (MPEF, ¶14). Les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté vont passer de 16,9 % du PIB en 2009 à 18,6 % du PIB en 2010¹. Conformément à la stratégie de lutte contre la pauvreté du Burundi, les ressources dégagées par l'IADM seront affectées aux secteurs de l'agriculture, de l'eau, des infrastructures rurales, de la santé et de l'éducation.

14. **Il sera essentiel à moyen terme de contenir la masse salariale.** Pour 2010, elle sera maintenue aux environs de 212 milliards de FBu, comme prévu au cours de la deuxième revue. Vu que la masse salariale de 2010 représente 11,6 % du PIB, les services du FMI ont conseillé aux autorités de la ramener à moyen terme en-dessous de 11 % du PIB. Les projections actuelles la situent à 11,3 % du PIB en 2012. Pour parvenir à cet objectif à moyen terme, tout en continuant à recruter dans les secteurs prioritaires, il sera essentiel de réduire les forces de sécurité (tableau du texte 2)². Les autorités et les bailleurs de fonds sont d'avis qu'au vu de ses implications politiques et sociales, ce dossier ne pourra être traité qu'après les élections générales de 2010.

Tableau du texte 2. Burundi : masse salariale, 2007–12

	2007	2008 Est.	2009–2012			
			2009	2010	2011	2012
			Proj.			
(Pourcentage du PIB)						
Traitements et salaires	10.8	11.4	11.8	11.6	11.4	11.3
Secteurs prioritaires ¹	5.3	6.1	7.1	7.4	7.6	7.7
Police, Armée	4.4	3.6	3.4	3.1	2.8	2.6
Autres	1.0	1.8	1.3	1.1	1.0	1.0

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Santé, éducation, agriculture et justice.

¹ En consultation avec la Banque mondiale, les autorités ont adopté une définition plus large des dépenses de lutte contre la pauvreté, sur la base de leurs CSLP.

² La masse salariale moyenne pour les forces de sécurité est de l'ordre de 1,2 % du PIB dans des pays sortant d'un conflit tels que la Sierra Leone et le Libéria.

15. **Les autorités entendent mener à bien la réforme de la gestion des finances publiques (GFP)** (MPEF, ¶24–25). Le Conseil des ministres a adopté une stratégie et un plan d'action de GFP et le gouvernement compte instituer un compte unique du Trésor en 2010. Les autorités continueront aussi la mise en application de la nouvelle loi organique relative aux finances publiques.

C. Politique monétaire et questions liées au secteur financier

16. **La politique monétaire continuera à viser un double objectif : stabilisation des prix et soutien du redressement économique.** Après la rapide baisse de l'inflation en 2009, il sera essentiel en 2010 de s'attacher à ancrer les anticipations inflationnistes en dépit de la hausse des cours internationaux du pétrole. Pour maintenir l'inflation à un taux d'un chiffre, la masse monétaire au sens large continuera à augmenter plus lentement que le PIB nominal. En même temps, la politique monétaire permettra de distribuer suffisamment de crédits au secteur privé pour soutenir le redressement économique. Le programme prévoit pour 2010 une progression de 11½ % de la monnaie centrale et de 12 % de la monnaie au sens large.

17. **Une étroite collaboration entre la Banque de la République du Burundi (BRB) et le ministère des Finances est essentielle pour atteindre l'objectif visé en matière d'inflation** (MPEF, ¶21). Ils s'accordent sur l'idée que la coopération est nécessaire pour améliorer les prévisions des liquidités de la Banque centrale et veiller à ce que les dépenses financées par l'aide extérieure soient convenablement absorbées grâce à la vente de devises. Des réunions périodiques entre les responsables des deux institutions viseront à déterminer comment les dépenses publiques en numéraire influent sur la monnaie centrale et le fonctionnement du marché des devises.

18. **En conséquence de la crise financière mondiale, la BRB s'emploie à renforcer le contrôle bancaire** (MPEF, ¶26). Elle s'attachera à aligner la réglementation prudentielle sur celle de la CEA. Elle procédera par ailleurs au relèvement prévu du coefficient minimum de fonds propres qui passera de 5 à 10 milliards de FBu (environ 12 % des actifs bancaires) d'ici la fin de 2010.

19. **Le rapport du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) guidera la réforme du secteur financier** (MPEF, ¶27). Ce rapport désigne le risque de concentration comme un des principaux points faibles du système bancaire³. Pour atténuer ce risque, la BRB continuera à surveiller de près les pratiques de gestion des risques et les normes de prêts des banques et commencera à effectuer des tests de résistance, avec l'assistance technique de l'AFRITAC Centre.

20. **La BRB continuera à renforcer son système de contrôles internes et de sauvegardes** (MPEF, ¶28). Elle aura recours aux services d'un cabinet d'audit international pour (i) suivre la mise en œuvre de la totalité des recommandations émanant des audits

³ Le rapport du programme d'évaluation du secteur financier a été soumis au Conseil d'administration en octobre 2009.

spéciaux de 2008 et (ii) effectuer des audits spéciaux des mécanismes de contrôle des transferts intérieurs et décaissement de gros montant au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2010.

D. Politiques du secteur extérieur

21. **Les services du FMI ont souligné que l'amélioration du fonctionnement du marché des devises aidera l'économie à s'adapter aux perturbations exogènes** (MPEF, ¶22). Après le lancement réussi d'un marché d'enchères symétriques, les autorités renforceront le système d'enchère tout en jetant les bases nécessaires pour l'établissement d'un marché des changes interbancaire à moyen terme.

22. **La récente allocation de DTS va venir élargir les réserves officielles.** Comme prévu, les DTS alloués au Burundi (60,2 millions) sont venus s'ajouter aux réserves internationales. Compte tenu des préoccupations concernant la viabilité de la dette et du niveau confortable des réserves, la BRB a mis une ligne de crédit à la disposition de l'État pour l'aider à réduire la dette onéreuse. Cela n'aura qu'un effet modéré sur les réserves internationales. Elles devraient tomber à l'équivalent de 6 mois d'importations en 2010, car les ventes de devises serviront à stériliser l'injection de liquidité qui en résultera.

23. **Les autorités devraient continuer à renforcer la gestion de la dette.** D'après les nouvelles règles adoptées par le FMI en ce qui concerne les plafonds d'endettement, le Burundi est considéré comme un pays à faible capacité et très vulnérable à l'endettement. La dernière analyse de viabilité de la dette concluait que le Burundi est fortement exposé au risque de surendettement. Il est d'autant plus important que les autorités continuent à ne solliciter que des prêts concessionnels ou des dons. Elles entendent s'appuyer sur les recommandations de MCM et d'autres bailleurs de fonds pour renforcer la gestion de la dette.

24. **Un comité interministériel a été créé pour coordonner les efforts d'intégration à la CEA et faciliter la prise de décision.** Une stratégie nationale et un plan d'action, préparés avec l'assistance de partenaires au développement, seront adoptés prochainement. L'entrée dans la CEA ouvre certes des perspectives de débouchés, mais le Burundi devra entreprendre des réformes d'envergure pour en retirer les bienfaits attendus.

E. Réformes structurelles

25. **En plus des réformes structurelles déjà mentionnées (ci-dessus et MPEF, ¶23–29), la réforme de la filière café progresse constamment.** La récente privatisation de 13 stations de lavage devrait avoir des retombées positives sur l'ensemble du secteur. Comme les investisseurs étrangers n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt, les autorités envisagent plusieurs formules pour relancer les appels d'offres en consultation avec la Banque mondiale.

26. **Les autorités entendent employer un mécanisme d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers** (MPEF, ¶29). Le gouvernement continuera à mettre en œuvre ce mécanisme, qui est en place depuis mai 2009.

F. Suivi du programme

27. **Les critères de réalisation quantitatifs semestriels portent sur les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets de la Banque centrale, ainsi que sur le financement intérieur net de l'État, assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide.** Il y a en outre trois critères de réalisation permanents : plafond zéro pour i) la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État; ii) la dette extérieure à court terme; et iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs. Des objectifs indicatifs ont été fixés pour l'accumulation d'arriérés intérieurs et la monnaie centrale (MPEF, tableau I.2). Un objectif indicatif se rapportant aux dépenses de lutte contre la pauvreté (MPEF, Tableau I.3) est en outre prévu, conformément aux dispositions de la FEC.

28. **La conditionnalité structurelle proposée (cf. MPEF, tableau I.5) est liée au premier axe stratégique du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) :** renforcer la gouvernance économique, notamment en donnant de la transparence à la gestion financière.

G. Risques

29. **Bien que les autorités aient réaffirmé leur ferme attachement au programme, il existe deux principaux risques.** Premièrement, une détérioration de la situation politique et sociale avant les élections générales de 2010 serait un revers majeur. La poursuite de l'application de l'accord de partage du pouvoir entre le gouvernement et le dernier groupe de rebelles pourrait aider à maîtriser ce risque. Deuxièmement, des dérapages de la gouvernance à l'approche des élections pourraient avoir un impact négatif sur le soutien des bailleurs de fonds; le programme insiste sur la gestion prudente des finances publiques et l'affermissement du système de contrôles à la BRB. Les autres risques ont trait aux incertitudes du climat extérieur et à l'aggravation des pénuries d'électricité.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. **Dans un climat difficile de sortie d'un conflit, le Burundi a fait des progrès continus, mais inégaux.** Le PIB réel a diminué en 2009, tandis que la baisse des cours des produits pétroliers et alimentaires a maintenu l'inflation à un niveau faible. La plupart des réformes monétaires et budgétaires ont bien avancé. Les perspectives économiques sont positives dans l'ensemble, encore qu'entachées de risques.

31. **Le programme pour 2010 vise à consolider encore la stabilité économique et à faire reculer la pauvreté tout en aidant l'économie à se remettre des effets de la crise financière mondiale.** Les services du FMI sont d'avis que les politiques budgétaire et monétaire devraient continuer à accompagner le redressement de l'économie à court terme. Les dépenses en faveur des secteurs liés aux ODM seront sensiblement dopées par l'aide des bailleurs de fonds.

32. **Les autorités devront continuer à ne solliciter que des dons ou des prêts hautement concessionnels pour éviter que l'endettement devienne intenable.** Des améliorations de la gouvernance seront essentielles pour maintenir le soutien des bailleurs de fonds. Il convient donc que les autorités continuent à améliorer la GFP. Les services du FMI incitent les bailleurs de fonds à accélérer leurs dons et autres aides concessionnelles afin de faciliter la gestion de trésorerie du Burundi et d'atténuer les risques de surendettement.
33. **Les autorités devraient accélérer les réformes du secteur financier** en améliorant le contrôle bancaire, en palliant au risque de concentration dans le secteur bancaire et en renforçant le système de contrôles internes de la Banque centrale. Le rapport du PESF devrait guider ces efforts.
34. **Pour une croissance soutenue, il est indispensable d'accélérer les réformes structurelles.** Les réformes de la gouvernance budgétaire sont essentielles, mais les autorités devraient aussi continuer à réformer la filière café. L'entrée dans la CEA devrait en outre donner une impulsion aux réformes structurelles de nature à améliorer le climat des affaires.
35. **En tant que pays sortant d'un conflit, le Burundi reste exposé à des risques importants, ayant trait notamment aux élections de 2010,** mais les autorités ont jusqu'à présent fait la preuve de leur aptitude à gérer les tensions économiques et sociales. Les services du FMI souscrivent entièrement à leurs efforts.
36. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC sur la base des résultats du Burundi et de la vigueur du programme.**

Tableau 1. Burundi — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim					
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	84	85	85	83	83
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	73	74	75	72	72
PIB par personne employée (% croissance annuelle)	-1	-9	-3	-4	0
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	7.9	..	5.1	9	9
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	38.9
Écart de pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA) (%)	40	..	47	36	36
Taux de pauvreté à \$1,25/jour (PPA) (% de la population)	84	..	86	81	81
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	44	57	..	63	..
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous					
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	48	..	70
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	59	..	77
Persistance jusqu'à dernière année primaire, total (% cohorte)	50	58	58
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	41	..	25	35	39
Scolarisation totale, primaire (% net)	43	58	81
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	6	31	31
Taux d'inscription des filles en enseignement tertiaire par rapport aux garçons	36	..	35	38	46
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	80	80	80	86	93
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	58	74	72
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	14.3
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile					
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	74	80	75	75	75
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	113	112	110	109	108
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	189	186	184	181	180
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle					
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	40	33	23	19
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	25	34	..
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	16	9	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1100	..
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	78	92	..
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)
Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Enfants fiévreux recevant des médicaments anti-paludiques (% des enfants fiévreux moins 5 ans)	31	30	..
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, femmes (% femmes 15-24 ans)
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, hommes (% hommes 15-24 ans)
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	154	223	321	387	367
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	1.3	1.3
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	0	0
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	1.7	5.2	3.8	2.4	2
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	20	30	25	27
Objectif 7 : assurer un environnement durable					
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0	0	0	0	..
Zones forestières (% de la superficie)	11	9	8	6	..
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	44	43	42	41	41
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	70	70	71	71	71
Régions marines protégées (% de la superficie)
Régions de protection nationale (% de la superficie)	6	6
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Aide par habitant (\$ EU courants)	46	47	14	49	59
Service de la dette (PPG et FMI seulement, % des exportations, hors envois de fonds)	42	27	38	34	7
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0.1	0.5	0.8
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	0	2	6
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0	0	0	0	0
Autres
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.6	6.2	5.7	5	4.7
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	200	150	120	100	140
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	1.1	0.9	0.8	0.7	1.1
Formation brute de capital (% du PIB)	14.5	6.4	6.1	10.8	16.4
Espérance de vie à la naissance, total (années)	46	45	47	49	51
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	37	..	59
Population, total (millions)	5.7	6.2	6.5	7.4	8.1
Commerce extérieur (% du PIB)	35.6	40.2	27.7	56.7	57.7

Source : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 2. Burundi -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12

	2007	2008	2009		2010	2011	2012
			Est.	Prog.			
(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	3.6	4.5	3.2	3.5	3.9	4.5	4.8
Déflateur du PIB	8.2	25.1	20.3	13.6	8.5	8.7	8.0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	8.3	24.4	12.9	11.3	8.0	7.3	6.8
Prix à la consommation (fin de période)	14.7	25.7	9.1	8.5	7.5	7.0	6.5
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (\$ EU)	-9.7	15.1	-0.4	11.9	16.8	-3.8	18.8
Importations, f.à.b. (\$ EU)	20.6	16.0	-32.3	-19.5	17.8	8.9	6.1
Volume des exportations	-1.7	5.2	35.5	17.4	20.6	6.4	20.1
Volume des importations	6.0	4.1	6.0	9.0	8.5	3.9	5.9
Termes de l'échange (détérioration = -)	-23.4	3.4	15.0	29.1	-10.9	-13.7	-1.3
(En pourcentage de la valeur de M2 en début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	11.5	21.9	0.3	1.7	0.5
Crédit intérieur	6.6	18.8	15.7	17.2	11.9
État	-0.2	5.8	4.9	4.9	4.1
Secteur privé	7.6	8.5	6.2	7.7	7.9
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	34.2	14.4	17.7	12.0
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 r)	17.4	25.1	13.5	15.5	11.5
(En pourcentage du PIB)							
Administrations publiques							
Recettes (hors dons)	18.6	18.5	18.0	18.0	18.5	19.0	19.5
Total des dépenses et prêts nets	38.5	44.1	46.1	46.8	48.3	47.3	46.7
Solde global (base engagements)							
Hors dons	-19.8	-25.6	-28.1	-28.8	-29.8	-28.3	-27.2
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-3.3	-3.7	-4.1	-4.1	-4.0	-2.3	-1.2
Secteur extérieur							
Solde courant extérieur	-15.7	-12.2	-9.5	-12.1	-10.2	-7.6	-7.8
Balance globale des paiements	3.0	7.3	-2.5	4.4	-1.5	0.8	2.3
Solde épargne-investissement							
Privé	-15.7	-12.2	-9.5	-12.1	-10.2	-7.6	-7.8
Public	-12.4	-8.5	-5.4	-8.0	-6.2	-5.4	-6.6
Public	-3.3	-3.7	-4.1	-4.1	-4.0	-2.3	-1.2
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur							
Réserves officielles brutes							
En millions de \$ EU	177.3	266.6	231.8	324.1	302.2	331.1	386.4
En mois d'importations	3.8	6.3	5.5	7.0	6.0	6.0	6.0
Ratio service de la dette/exportations (en %)	6.8	3.5	2.3	2.1	3.2	3.8	5.9
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB aux prix courants (milliards de FBu)	1060	1386	1711	1630	1836	2085	2360

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi -- Opérations des administrations publiques, 2007–12

	2007	2008	2009		2010	FY 2011 ¹	FY 2012
			Est.	Prog.		Proj.	Prog.
(En pourcentage du PIB)							
Recettes	18.6	18.5	18.0	18.0	18.5	19.0	19.5
Recettes fiscales	17.2	16.6	16.3	16.2	17.0	17.4	17.9
Impôt sur le revenu	5.0	4.7	4.5	4.5	4.6	4.8	4.8
Taxes sur les biens et services	8.7	8.8	8.4	8.4	8.8	8.9	9.0
Taxes sur le commerce international	3.2	2.9	3.1	3.1	3.3	3.3	3.5
Autres recettes fiscales	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5
Recettes non fiscales	1.4	1.9	1.7	1.8	1.5	1.6	1.6
Dépenses et prêts nets	38.5	44.1	46.1	46.8	48.3	47.3	46.7
Dépenses courantes ²	24.6	25.8	24.6	24.9	25.6	25.8	25.7
Salaires	10.8	11.4	11.2	11.8	11.6	11.4	11.3
<i>Dont</i> : secteurs prioritaires	5.3	6.1	6.7	7.1	7.4	7.6	7.7
<i>Dont</i> : liées à la sécurité	4.4	3.6	3.3	3.4	3.1	2.8	2.6
<i>Dont</i> : autres	1.0	1.8	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0
Autres dépenses courantes	13.9	14.4	13.4	13.1	14.1	14.4	14.4
Prog. spéciaux financés sur ressources extérieures ³	1.2	3.2	5.3	5.6	5.6	3.5	3.0
Dépenses d'investissement & prêts nets	12.7	15.1	16.3	16.3	17.1	18.0	18.0
<i>Dont</i> : liées à l'IADM			2.3	1.8	1.3	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-19.8	-25.6	-28.1	-28.8	-29.8	-28.3	-27.2
Solde global (dons hors-PPTE inclus)	-3.3	-3.7	-4.1	-4.1	-4.0	-2.3	-1.2
Variation des arriérés (réduction = -)	-2.1	-0.8	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-21.9	-26.4	-28.3	-29.0	-29.8	-28.3	-27.2
Solde global (dons hors-PPTE inclus)	-5.4	-4.5	-4.3	-4.3	-4.0	-2.3	-1.2
Financement	22.4	26.5	28.3	29.0	29.8	27.3	26.1
Dons extérieurs	20.9	24.9	86.5	90.3	25.8	25.0	25.0
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3.8	3.0	62.5	65.6	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : don IADM du FMI	0.0	0.0	2.3	1.8	2.1	0.0	0.0
Emprunts extérieurs, net	0.0	0.0	-59.6	-62.7	2.7	2.0	2.0
Produit des privatisations	1.7	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
Financement intérieur	0.0	0.0	1.3	1.3	1.2	0.0	-1.0
Déficit de financement et erreurs et omissions ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	1.1
(Milliards de Fbu)							
Total des recettes	197.6	256.7	308.1	293.5	339.3	395.5	460.0
Total des dépenses et prêts nets	407.9	611.7	789.6	763.1	886.6	986.3	1102.2
<i>Dont</i> : salaires	114.0	158.4	192.2	192.2	212.4	238.5	266.7
Déficit de financement et erreurs et omissions ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.9	25.2
Total du financement	237.7	366.8	485.1	473.1	547.3	568.9	617.1
(Millions de \$ EU, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>							
IADM : allègement du stock par l'IDA et la BAfD			84.8	84.8	0.0	0.0	0.0
IADM : économies sur service dette envers l'IDA et la BAfD :							
Amortissement			2.3	2.3	3.0	3.2	3.3
Paiements d'intérêts annuels			0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Dépenses sociales (en % du PIB)	12.0	15.1	9.9	16.9	18.6	19.0	19.4
Dette publique (en % du PIB)	178	154	49	52	51	49	45
PIB aux prix courants du marché (milliards de Fbu)	1060	1386	1711	1630	1836	2085	2360

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les autorités comptent passer de l'année civile à l'exercice budgétaire, conformément aux règles de la CEA.

² Les projections des dépenses courantes à moyen terme sont principalement influencées par les dépenses affectées à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

³ Il s'agit de dépenses financées sur ressources extérieures, qui incluent les dépenses au titre des élections (en 2010), de la démobilisation et des programmes de protection sociale temporaires exceptionnels.

⁴ Devrait être financé par des apports d'aide additionnels des donateurs.

Tableau 4. Burundi -- Situation monétaire, 2006–10

	2006	2007	2008	2009		2010
				Est.	Prog.	
(Milliards de FBu)						
Avoirs extérieurs nets	74.6	109.1	181.5	182.9	189.2	192.0
Banque centrale	41.5	75.6	139.4	87.3	115.6	113.3
Deposit money banks	33.1	33.5	42.0	95.6	73.5	78.7
Avoirs intérieurs nets	277.7	298.7	368.9	438.9	447.6	516.4
Crédit intérieur	354.3	374.1	436.1	505.5	512.2	574.4
Créances nettes sur l'État	158.1	157.4	176.5	198.1	198.2	219.4
Crédit à l'économie	196.2	216.6	259.7	307.4	314.0	355.0
Autres postes, net (avoirs = +)	-76.6	-75.4	-67.2	-66.6	-64.6	-58.0
M3	352.2	407.8	550.4	621.9	636.7	708.3
Dépôts en devises	52.3	77.7	107.3	115.0	115.0	124.0
M2	299.9	330.1	443.1	506.9	521.7	584.3
Circulation fiduciaire	68.4	84.2	112.6	135.2	121.9	137.9
Dépôts en monnaie nationale	231.5	245.9	330.5	371.7	399.8	446.4
Dépôts à vue	147.5	151.2	223.3	244.7	273.1	304.9
Quasi-monnaie	84.0	94.7	107.2	127.0	126.7	141.5
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	1.7	11.5	21.9	0.3	1.7	0.5
Banque centrale	-2.8	11.4	19.3	-11.7	-5.4	-0.4
Deposit money banks	4.5	0.1	2.6	12.1	7.1	1.0
Avoirs intérieurs nets	19.4	7.0	21.3	15.8	17.7	13.2
Crédit intérieur	29.6	6.6	18.8	15.7	17.2	11.9
Créances nettes sur l'État	14.4	-0.2	5.8	4.9	4.9	4.1
Crédit à l'économie	15.3	6.8	13.0	10.8	12.3	7.9
<i>Dont : secteur privé</i>	13.7	7.6	8.5	6.2	7.7	7.9
Autres postes, net (avoirs = +)	-10.2	0.4	2.5	0.1	0.6	1.3
M3	21.1	18.5	43.2	16.1	19.5	13.7
Dépôts en devises	4.7	8.5	9.0	1.7	1.7	1.7
M2	16.4	10.1	34.2	14.4	17.7	12.0
Circulation fiduciaire	0.2	5.2	8.6	5.1	2.1	3.1
Dépôts en monnaie nationale	16.2	4.8	25.6	9.3	15.6	8.9
Dépôts à vue	12.4	1.2	21.8	4.8	11.2	6.1
Quasi-monnaie	3.8	3.6	3.8	4.5	4.4	2.8
<i>Pour mémoire :</i>						
Monnaie centrale (variation en % sur 12 mois)	5.9	17.4	25.1	13.5	15.5	11.5
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4.6	4.2	3.1	3.4	3.1	3.1

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi -- Comptes de la banque centrale, 2006–10

	2006	2007	2008				2009				2010			
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Jun Est.	Sept. Proj.	Déc. Proj.	Mars	Jun Prog.	Sept. Prog.	Déc.
	(Milliards de Fbu)													
Avoirs extérieurs nets	41.5	75.6	68.1	63.4	75.1	139.4	105.1	148.8	113.0	115.6	76.2	68.1	87.7	113.3
Avoirs intérieurs nets	65.0	49.4	50.2	71.6	71.4	17.0	33.6	13.9	44.8	65.0	74.8	87.6	90.5	88.1
Crédit intérieur	165.3	138.8	127.5	149.0	146.9	114.1	108.0	119.4	122.5	138.6	149.8	161.6	161.9	159.1
Créances nettes sur l'État	161.4	134.7	124.0	143.3	141.4	120.8	110.3	113.3	116.4	132.6	142.6	153.8	153.8	153.8
Crédit hors administrations publiques	3.9	3.2	3.4	5.6	5.4	-6.6	-2.3	6.2	6.1	6.0	7.2	7.8	8.1	5.3
Autres postes, net (avoirs = +)	-100.2	-89.4	-77.3	-77.3	-75.6	-97.2	-74.4	-105.5	-77.7	-73.6	-75.0	-73.9	-71.4	-70.9
Monnaie centrale	106.5	125.0	118.3	135.1	146.5	156.4	138.7	162.7	157.9	180.6	150.9	155.8	178.2	201.4
Circulation fiduciaire	68.4	84.2	80.6	99.3	110.4	112.6	99.9	108.0	104.5	121.9	93.7	94.7	118.7	137.9
Réserves des banques	28.2	24.9	23.5	18.9	17.3	25.0	22.2	37.2	35.9	41.2	39.7	43.6	42.0	46.0
Encaisses	8.4	8.8	9.1	9.9	12.6	11.6	12.7	12.6	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4
Autres dépôts non bancaires	1.4	7.1	5.1	7.1	6.2	7.2	3.8	4.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
<i>Pour mémoire :</i>														
Avoirs extérieurs nets de la BRB (millions de \$EU)	41.4	67.5	57.8	53.1	63.1	112.9	85.1	120.9	91.8	91.3	59.6	52.8	67.4	86.1

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Burundi -- Balance des paiements, 2007–12

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.	Proj.		Proj.	
	(Millions de \$ EU)					
Compte des transactions courantes	-153.4	-142.7	-159.6	-144.7	-117.9	-129.1
(hors transferts officiels)	-364.4	-379.6	-356.7	-402.8	-400.8	-387.6
Balance commerciale	-242.0	-281.2	-207.2	-244.9	-276.8	-284.0
Exportations, f.à.b.	52.9	60.9	68.2	79.6	76.6	91.0
<i>Dont : café</i>	32.6	40.1	44.2	53.9	54.7	68.1
Importsations, f.à.b.	-295.0	-342.2	-275.4	-324.5	-353.3	-374.9
<i>Dont : produits pétroliers</i>	-58.4	-105.2	-73.4	-100.3	-112.6	-121.6
Services (net)	-145.6	-186.3	-219.3	-220.5	-189.5	-181.2
Revenus (net)	-5.9	-4.3	6.3	-7.3	-7.7	-9.1
Transferts courants (net)	240.1	329.3	260.6	328.1	356.1	345.1
<i>Dont : officiels (net)</i>	211.0	237.0	197.0	258.1	283.0	258.5
Compte de capital	127.4	143.9	1224.6	140.8	147.8	165.1
<i>Dont : allègement PPTE</i>	39.4	39.7	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont : remises de dettes</i>			1057.1			
<i>Dont : autres transferts (don IADM)</i>	0.0	0.0	51.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	84.6	175.7	-1007.5	-18.1	-17.1	1.6
Investissements directs	0.5	13.6	9.9	14.1	14.0	13.9
Autres investissements	84.1	162.1	-1017.4	-32.1	-31.1	-12.2
Avoirs	-45.0	-30.8	-35.0	-34.3	-28.6	-29.5
Engagements	129.1	35.1	-982.4	2.1	-2.5	17.2
<i>Dont : allocation de DTS</i>			95.1			
Erreurs et omissions	-29.6	-91.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	29.0	85.4	57.5	-22.0	12.8	37.6
Financement (augmentation des avoirs = -)	-29.0	-85.4	-57.5	22.0	-29.0	-55.3
<i>Dont : variation nette des réserves officielles</i>	-46.2	-89.3	-57.5	22.0	-29.0	-55.3
<i>Dont : allocation de DTS</i>			-95.1			
Déficit de financement ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	16.2	17.7
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde des transactions courantes	-15.7	-12.2	-12.1	-10.2	-7.6	-7.8
Réserves officielles brutes						
en millions de \$ EU	177.3	266.6	324.1	302.2	331.1	386.4
en mois d'importations	3.8	6.3	7.0	6.0	6.0	6.0
Total de la dette extérieure	151	133	33	33	33	32
PIB nominal (millions de \$ EU)	975	1165	1321	1423	1543	1659

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Devrait être financé par des apports d'aide additionnels des donateurs.

Tableau 7. Burundi -- Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–09

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009								
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Normes de fonds propres													
Fonds propres/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	18.3	13.5	13.5	15.2	15.4	15.6	16.4	16.4	16.4	17.4	17.1	17.4	18.6
Fonds propres de base (de catégorie 1)/actifs pondérés ¹	16.6	7.5	10.9	12.7	12.7	13.0	13.6	13.7	13.8	14.7	14.5	15.3	16.4
Qualité des actifs													
Prêts improductifs (% du total des prêts bruts consentis)	20.6	18.6	18.8	14.6	16.2	16.1	15.4	15.9	14.9	15.4	14.6	14.4	13.6
Provisions (% des prêts improductifs)	83.0	92.4	91.4	90.2	89.7	88.9	90.0	92.2	92.3	91.4	92.6	90.4	89.6
Prêts improductifs, nets des provisions (% des fonds propres)	20.4	7.5	7.4	7.4	7.9	8.1	6.9	5.1	5.0	5.4	4.4	5.1	5.5
Grosses positions à risque (% des fonds propres)	34.3	48.6	41.6	39.3	37.0	39.5	23.8	21.2	27.4	30.9	22.5	35.3	27.8
Taux de rentabilité													
Rendement des actifs	1.9	1.7	2.3	2.3	0.2	0.7	1.1	1.4	1.7	2.1	3.3	2.4	2.6
Rendement des fonds propres	14.1	17.5	26.4	29.7	2.5	7.0	10.5	14.2	17.1	19.8	20.9	21.8	22.6
Intérêts nets (en % des résultats bruts)	172.7	177.4	167.6	171.8	187.4	193.5	209.2	197.1	197.3	192.6	202.2	199.9	200.9
Coûts hors intérêts (en % du résultat brut)	193.6	188.9	156.6	155.8	140.8	169.6	192.0	160.6	157.8	152.5	177.6	161.9	158.4
Liquidité													
Actifs liquides (en % de la totalité des prêts consentis)	75.6	68.1	83.5	86.9	92.2	92.7	89.7	93.8	91.6	91.0	90.2	90.4	89.0
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	118.1	106.8	135.2	137.9	157.3	161.2	153.9	161.8	158.9	160.2	155.7	157.4	157.0

Sources : données communiquées par les autorités burundaises et estimations des services du FMI.

¹ La diminution tient à la révision de l'article 2 de la directive No 2/06 du 24 novembre 2006. Elle est liée au calcul des fonds propres de base, qui ne comprennent plus les provisions générales pour risques.

Tableau 8. Burundi – Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–11

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Conditions
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2008
13 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2009
1 ^{er} février 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin septembre 2009
6 juillet 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2010
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2010
6 juillet 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2011
Total des décaissements FEC	46,2	

Source : services du FMI.

APPENDICE I**BURUNDI****LETTRE D'INTENTION**

Bujumbura, le 21 janvier 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui au programme à moyen terme (du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011) pour poursuivre le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le gouvernement burundais a effectué, avec une mission du FMI, la troisième revue du programme. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2009, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre pour l'année 2010.
2. Sur le plan politique, le gouvernement burundais continue à déployer tous les efforts pour consolider le processus de paix par la mise en œuvre des accords signés entre le Burundi et les belligérants. En plus, le Gouvernement du Burundi s'attèle à la mise en place du dispositif nécessaire pour organiser les élections prévues en 2010.
3. Sur le plan économique et social, le gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme, malgré une situation internationale difficile marquée notamment par la crise financière internationale. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs et repères structurels à fin septembre 2009 ont été respectés.
4. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète ceux qui le précèdent depuis le 24 juin 2008.

5. Le gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités du Burundi consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.
6. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Le Burundi effectuera en outre avec le FMI des revues du programme appuyé par la FEC tous les six mois. La quatrième revue devra être achevée avec les services du FMI au plus tard en juillet 2010 et la cinquième revue est prévue pour janvier 2011 au plus tard.
7. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le gouvernement sollicite la conclusion de la troisième revue et le quatrième décaissement de 6,6 millions de DTS au titre de la FEC.
8. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics cette lettre, le MPEF et le Protocole d'Accord Technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que les rapports des services du FMI sur la troisième revue de la FEC. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Clotilde NIZIGAMA
Ministre des Finances

/s/

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gabriel NTISEZERANA
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)
Protocole d'Accord Technique (PAT)

PIÈCE JOINTE I**BURUNDI****MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Bujumbura, le 21 janvier 2010

I. INTRODUCTION

1. Ce Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) complète ceux qui le précèdent depuis le 24 juin 2008. Il fait le point sur l'exécution du programme et actualise les perspectives à moyen terme et les politiques économiques et financières qui seront conduites en 2010 dans le cadre du programme couvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport d'étape annuel de mise en œuvre du CSLP qui a été transmis en novembre 2008 au FMI et à la Banque Mondiale.

2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants :
(1) maintenir l'inflation à un taux d'un chiffre; (2) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire; (3) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance; et (4) renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.

3. Compte tenu de la situation sécuritaire qui continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants pour la période de la FEC : (1) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 4,5 % environ à moyen terme, au lieu d'une moyenne annuelle de 3,5 % environ en 2004–07; (2) l'inflation ralentirait pour tomber à 6,5% environ en 2012; et (3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de l'équivalent de 6 mois d'importations à moyen terme.

II. EXECUTION DU PROGRAMME

4. La crise financière internationale aura des effets négatifs sur l'économie du Burundi en 2009. La croissance du PIB devrait ralentir et tomber de 4,5 % en 2008 à environ 3,5 %, sous l'effet (1) d'une baisse de la demande des exportations non traditionnelles; (2) de la baisse des cours du café dans la première moitié de l'année; et (3) de la baisse des envois de fonds de l'étranger et de l'investissement direct étranger. L'inflation de fin de période ralentirait pour se situer en dessous de 9 %, l'objectif du programme, du fait de la baisse des cours des produits de base. Soutenue par l'allocation de DTS, les réserves officielles brutes devraient se situer à 7 mois d'importations, largement au-dessus de l'objectif fixé dans le programme.

5. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2009 ont été largement respectés. Le plafond sur l'accumulation d'arriérés intérieurs et celui sur la base monétaire sont aussi respectés. La masse salariale en 2009 sera aussi contenue dans l'enveloppe budgétaire prévue.
6. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuit résolument les réformes structurelles, notamment la promotion de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier, la réforme de la filière café, la réforme du secteur pétrolier et l'intégration régionale. En plus des réalisations contenues dans les précédents mémorandums, des progrès significatifs ont été réalisés en 2009 dans tous ces domaines.
7. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, la mise en œuvre progressive de la stratégie de gestion des finances publiques et son plan d'actions donneront un nouvel élan à la réforme des finances publiques. La rationalisation des comptes de l'Etat se poursuit à un rythme soutenu, sans toutefois compromettre le bon fonctionnement des services concernés. Dans ce cadre plus de 254 comptes ont été déjà fermés. Pour moderniser le système de fiscalité, la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA) et le Tarif Extérieur Commun (TEC) sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2009, en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la Communauté Est Africaine (CEA). La loi sur l'Office Burundaise des Recettes (OBR) a été promulguée le 14 juillet 2009 et l'Office sera opérationnel au cours du premier semestre 2010.
8. Dans le domaine financier, le processus de réformes de la Banque de la République du Burundi (BRB) a pris un nouvel élan et a fait des avancées sensibles dans l'application de son plan d'actions 2009–11. Dans le domaine de change, le marché des enchères en devises (MED) symétrique a été introduit et renforcé. Dans le domaine monétaire, le système d'appels d'offres de liquidités a été réformé avec le déplafonnement des taux d'intérêt et la facilité de prêt marginal a été réaménagée. Dans le domaine de la supervision bancaire, les ratios de position de change et de liquidité ont été rénovés. Les procédures visant le renforcement du contrôle sur place ont été appliquées. Un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) a été signé avec les superviseurs des pays de la CEA. Enfin, la BRB et le Ministère des finances ont conçu un plan d'actions des recommandations issues des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours de l'année 2008. Toutes ces avancées ont permis à la BRB de renforcer davantage ses capacités opérationnelles.
9. En ce qui concerne la réforme de la filière café, les dossiers d'appel d'offres pour la vente des 117 stations de lavage, regroupées en 29 lots, ont été lancés le 5 juin 2009 et l'ouverture des offres a eu lieu le 6 août 2009. Les investisseurs ont manifesté un intérêt très limité et seulement 13 stations de lavage ont été vendues à l'issue de ce processus. En ce qui concerne la réforme du secteur pétrolier, un système d'ajustement mensuel du prix à la pompe des produits pétroliers est maintenant en vigueur.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2010

A. Politique budgétaire

10. Le cadre macroéconomique du budget 2010 est le suivant : (1) la croissance du PIB devrait augmenter légèrement pour se situer à 3,9 %; (2) l'inflation de fin de période devrait se situer à 7,5 %; et (3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient à 6 mois d'importations.

11. Il est crucial de mobiliser des recettes intérieures suffisantes pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Le gouvernement prévoit une pression fiscale en 2010 à environ 18,5% du PIB, bien au-dessus de la moyenne de 17,3% du PIB pour les pays sortant d'un conflit.

12. Pour s'assurer que l'objectif des recettes sera atteint, d'importantes mesures de politiques fiscale et administrative seront prises. En particulier, le gouvernement relèvera l'assiette taxable de la TVA sur les produits pétroliers pour la rendre conforme à la loi sur la TVA. L'assiette générale des impôts sera aussi élargie par : (1) un suivi rigoureux des exonérations; (2) la mise en place de la brigade d'enquêtes et de recherche; (3) le renforcement des opérations de recoupement auprès de la douane et des marchés publics; et (4) le recouvrement des arriérés et un suivi rigoureux des obligations déclaratives des entreprises. Le gouvernement appliquera aussi sans délai les recommandations de l'assistance technique du FMI qui a conduit la revue des 6 premiers mois de la mise en œuvre de la TVA. Au niveau des douanes, le contrôle a priori de la valeur en douane et les audits après déclaration seront renforcés avec l'aide d'une société de surveillance des importations.

13. La crise financière internationale aura des répercussions sur les finances publiques. Elle pourrait réduire les recettes publiques d'environ 1 % du PIB, comparé au niveau projeté d'avant la crise de 19,4% du PIB (rapport des services du FMI pour la première revue, daté du 9 janvier 2009). Pour atténuer l'impact de cette crise sur les pauvres, des dépenses d'urgence pour des filets de sécurité sociale ciblés (environ 1,5 % du PIB) pourront être exécutées si des aides budgétaires additionnelles sont obtenues. Ces dépenses serviront à financer des programmes de sécurité alimentaire et de cantines scolaires ainsi que des aides ciblées aux couches les plus vulnérables et aux agriculteurs.

14. L'objectif primordial de la politique des dépenses en 2010 est d'améliorer sensiblement la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire. Il est donc prévu une augmentation des dépenses pro-pauvres d'environ 1,7% du PIB. La réforme du parc automobile de l'Etat, qui rapportera une économie d'environ 0,5% du PIB, créera plus d'espace fiscal pour augmenter les dépenses pro-pauvres. Dans le secteur de la santé, les fonds nécessaires sont prévus pour assurer la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes qui accouchent. Il est aussi prévu de recruter 186 agents de santé, dont 40 médecins. Afin d'augmenter la couverture sanitaire du Burundi, la politique de construction des centres de santé dans les régions les plus déshéritées se poursuivra avec la création de 27 nouveaux centres de santé.

15. Dans le domaine de l'éducation, des moyens financiers accrus seront consacrés aux infrastructures scolaires, au recrutement d'enseignants, et aux matériels didactiques, afin de répondre aux besoins de scolarisation stimulés par la gratuité des frais de scolarité dans le primaire. Ainsi, le gouvernement prévoit construire 3634 salles de classe dans le primaire et 920 salles de classe dans le secondaire. Le gouvernement prévoit aussi recruter 6794 enseignants, dont 3500 dans le primaire, ce qui contribuera à faire baisser le ratio maître-élève. Pour bien encadrer les élèves dans leurs études, 1416 encadreurs et surveillants seront aussi recrutés.

16. Dans le domaine agricole, des efforts seront fournis pour intensifier la production des cultures vivrières afin d'assurer la sécurité alimentaire. A cet égard, les allègements de la dette dans le cadre de l'Initiative d'Allègement des Dettes envers les Multilatéraux (IADM) seront consacrés à l'amélioration des infrastructures hydrauliques notamment, la réhabilitation et l'extension du système d'irrigation dans la plaine de l'Imbo. Un vaste programme de reboisement en arbres fruitiers sera poursuivi au vu des résultats spectaculaires déjà obtenus. Outre son impact direct sur l'environnement, un tel programme produira des effets positifs sur la pauvreté, notamment en générant des revenus substantiels dans les zones rurales et en aidant dans la réinsertion sociale des démobilisés.

17. En ce qui concerne la masse salariale de l'Etat, elle sera contenue dans l'enveloppe prévue pour 2010 lors de la deuxième revue en juillet 2009 (environ FBu 212 milliards). La masse salariale en 2010 se trouve maintenant à 11,6% du PIB. Le gouvernement poursuivra en 2010 l'application de la loi sur les nouveaux statuts des fonctionnaires commencée en 2009. L'application de ces statuts promulgués en 2007 a été retardée, pour d'abord arriver à un accord avec les syndicats des enseignants sur le reclassement des grades. Suivant l'esprit et la lettre de cette loi, l'application des statuts sera rétroactive à 2007. Le gouvernement signera un accord avec les syndicats pour le paiement des arriérés qui en découlent.

18. Le gouvernement poursuivra son objectif de ramener le ratio des salaires au PIB en dessous de 11% dans le moyen terme. Selon les projections du FMI, ce ratio se situera à 11,3 % en 2012. Puisque la masse salariale dans les secteurs de l'éducation et de la santé qui déterminent les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement continuera de croître, du fait des besoins énormes en enseignants et agents de santé, l'atteinte de notre objectif de moyen terme du ratio des salaires au PIB dépendra de la poursuite de la démobilisation. Compte tenu des implications politiques et sociales d'une telle opération, cette question ne pourra être abordée qu'après les élections de 2010.

19. Pour appuyer la politique budgétaire, le gouvernement appliquera strictement son plan de trésorerie trimestriel glissant. Les plans d'engagement et de trésorerie vont être harmonisés au début de chaque trimestre et présentés au Ministre des Finances pour approbation. Dans ce cadre, toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances et exécutées en tenant strictement compte des recettes et du financement disponibles. Une enveloppe mensuelle budgétaire pour chaque ministère doit être définie avec une hiérarchisation stricte des dépenses.

B. Politique monétaire et de change

20. Le gouvernement entend poursuivre une politique monétaire prudente, laquelle est nécessaire pour fixer les attentes inflationnistes. Pour protéger l'objectif d'un taux d'inflation à un chiffre, la BRB fixera le taux de croissance de la masse monétaire au sens large en dessous du taux de croissance du PIB nominal.

21. Une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire sera indispensable. À cet égard, les autorités de la banque centrale et du Ministère des Finances tiendront des rencontres mensuelles. De plus, le rôle du Comité de gestion de la trésorerie sera beaucoup plus redynamisé et sera chargé de la préparation des recommandations de politiques budgétaire et monétaire à adresser à la BRB et au Ministère des Finances.

22. La gestion active des réserves de change de la BRB et la stérilisation des opérations en devises se poursuivront dans le contexte d'un flottement du franc burundais. Avec l'assistance technique du FMI, la BRB continuera d'appliquer les recommandations des experts du FMI pour améliorer le fonctionnement du marché de change. En particulier, la BRB va préparer et adopter une convention de place avec des règles déontologiques de bonne conduite pour les opérateurs de marché en consultation avec les banques commerciales. Elle renforcera aussi sa communication avec les banques sur le fonctionnement du MED symétrique et sa politique d'intervention, notamment en tenant des rencontres mensuelles.

C. Réformes structurelles

23. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuivra les réformes structurelles en cours : la promotion de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier, la réforme de la filière café et la réforme du secteur pétrolier.

24. Dans le domaine des finances publiques, le gouvernement continuera de capitaliser sur les réformes majeures qui ont été initiées au cours de ces dernières années (tableau 1). Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre progressive de la nouvelle Loi Organique relative aux Finances Publiques (LOFP) ainsi que la Stratégie de Gestion des Finances Publiques (SGFP) et son plan d'actions, avec l'assistance des partenaires techniques et financiers notamment le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

25. Une nouvelle convention entre l'Etat et la BRB redéfinissant le rôle de cette dernière dans la gestion des finances publiques sera adoptée au plus tard le 31 mars 2010 (repère structurel). Le nouveau plan comptable 2008 sera introduit avec le budget 2010, ce qui améliorera davantage la transparence et un meilleur suivi des opérations budgétaires. Le gouvernement préparera également un décret présidentiel informant tous les membres du gouvernement que, désormais en application de la LOFP (1) tout projet de loi ou de décret ayant un impact sur les dépenses—ainsi que toute annonce publique d'un projet de ce type—doit être soumis à l'accord formel et préalable du Ministre des finances; et (2) qu'aucun projet de loi ne peut plus comporter des dispositions fiscales. Dans le cadre de la mise en œuvre progressive du compte unique du Trésor, la rationalisation des comptes ministériels sera parachevée en 2010. Au plus tard à fin septembre 2010, le ministre des finances

préparera un rapport final sur la fermeture des comptes gouvernementaux (repère structurel à fin septembre 2010).

26. Sur le plan financier, bien qu'il n'y ait aucun signe d'un risque systémique dû à la crise financière internationale, la BRB continuera de renforcer la supervision bancaire, à titre préventif. En particulier, la BRB poursuivra l'augmentation prévue du capital minimum obligatoire des banques à 10 milliards de FBu (représentant en moyenne 12 % des actifs des banques) au plus tard le 31 décembre 2010 et prendra des mesures appropriées à l'encontre de celles qui ne satisferont pas à cette exigence. La banque centrale devra aussi entreprendre des réformes pour aligner les normes et ratios prudentiels sur les règles en vigueur dans la CEA. Elle renforcera aussi la supervision transfrontalière par la signature de protocoles d'accord avec les autorités de supervision étrangères, autres que celles de la sous-région CEA.

27. Par ailleurs, la BRB utilisera les recommandations finales de l'étude du secteur financier pour guider sa stratégie et plan d'actions de réforme du secteur financier. Le risque de concentration de crédit est le risque le plus important auquel fait face le secteur bancaire. Afin de mitiger ce risque, la BRB surveillera de près les pratiques de gestion de risques des banques et les normes d'octroi de crédit. Elle devra aussi commencer à conduire des exercices de test de résistance de façon régulière et les incorporer parmi ses règles micro-prudentielles et engager un dialogue avec les banques sur les résultats de ces tests. A cet égard, une assistance technique a été demandée à AFRITAC-Centre.

28. Dans le cadre des sauvegardes financières élaborées par les services du FMI, la BRB s'engage à recruter un auditeur international pour (1) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'actions de septembre 2009 préparé par la BRB et le ministère des finances; et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010 (repère structurel à fin juin 2010). Comme repère structurel à fin décembre 2010, la BRB soumettra au Conseil Général, au Comité d'Audit, et au Ministre des Finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.

29. En ce qui concerne la réforme du secteur café, le gouvernement espère que la privatisation des 13 stations de lavage aura un impact de débordement positif sur tout le secteur. Face au peu d'intérêt manifesté par les investisseurs étrangers, le gouvernement étudiera les options de relance des appels d'offres, en consultation avec la Banque Mondiale. Quant à la réforme du secteur pétrolier, le gouvernement veillera à l'application sans faille du mécanisme d'ajustement mensuel des prix qui a été mis en place depuis mai 2009.

D. Financement extérieur

30. Le gouvernement veillera à ce que toutes ses obligations extérieures soient réglées à l'échéance. Les autorités utiliseront également les principales recommandations de

l'assistance technique du département MCM et d'autres bailleurs de fonds pour renforcer la gestion de la dette publique. En conformité avec ces recommandations, un comité conjoint du ministère des Finances et de la BRB a été mis en place. De plus, le Ministère des Finances élabore des rapports mensuels sur la situation de la dette publique qui donnent un aperçu détaillé des obligations à échoir. La publication régulière de ces rapports constitue un facteur de renforcement de la gestion de la dette du Burundi.

31. Le Burundi recherchera exclusivement des financements externes concessionnels ou des dons. Le gouvernement s'abstiendra de contracter des prêts externes non concessionnels et veillera à ce que tous les prêts contractés comportent un élément-don de 50 % au moins. Pour s'assurer que ce seuil de concessionnalité est respecté, le gouvernement veillera au respect de la disposition selon laquelle le Ministère en charge des Finances dispose du droit exclusif de négocier et de signer les emprunts extérieurs.

E. Assistance technique et coordination des partenaires au développement

32. Le Burundi a d'importants besoins en assistance technique. Les autorités entendent rester en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour renforcer les capacités administratives des institutions burundaises. L'assistance technique des partenaires au développement reste cruciale en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de gestion de la dette, de politiques monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques.

33. La coordination des partenaires au développement s'avère primordial, étant donné qu'ils financent une partie importante des dépenses budgétaires. Le gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en place un cadre institutionnel de coordination de l'aide, à savoir le Comité National de Coordination des Aides (CNCA). Cette initiative bénéficie du support financier des partenaires au développement. Le CNCA contribue à :

- Organiser le travail entre le gouvernement et les partenaires au développement au niveau sectoriel, en s'appuyant sur un chef de file pour chaque secteur parmi les partenaires au développement. Une grande priorité doit être accordée à la création des groupes sectoriels, comme prévu dans l'organigramme du CNCA.
- Centraliser la coordination de l'aide dans une seule agence, ce qui facilitera la coordination et la prise de décisions au niveau du gouvernement.
- Suivre le décaissement de l'aide et l'exécution des projets, en étroite collaboration avec le Ministre en charge des Finances, pour s'assurer que le budget incorpore toute l'aide des partenaires au développement.

F. Suivi du programme

34. La mise en œuvre du programme continuera d'être suivie à l'aide de revues semestrielles, des critères de réalisation, des indicateurs de réalisation, et repères structurels comme le précise les tableaux 2 à 5. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme, la réalisation des objectifs y afférents et l'observation

des critères de réalisation seront examinées dans le cadre des revues semestrielles. Le gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

Tableau I.1. Burundi : Principales mesures prises dans le domaine de la gestion des finances publiques, 2006–09

Domaine/actions	Date	Impact
Cadre législatif et réglementaire		
• Promulgation de la nouvelle Loi organique des fin. publ.	Décembre 2008	Transparence responsabilisation et efficacité des dépenses
• Adoption de la stratégie et du plan d'action GFP	Mai 2009	
• Décret portant création d'un Comité de pilotage des réformes de la GFP	Mai 2009	
Douanes		
• Promulgation du Code des douanes	Janvier 2007	Transparence des règles
• Signature de l'Ordonnance ministérielle d'application du Code	Janvier 2008	
• Mise en place du système de technologie de l'information ASYCUDA ++	2006	Clarté et transparence des informations sur les contribuables
• Utilisation effective du numéro d'identité fiscal	2006	
Impôts		
• Établissement d'un système fiable et informatisé de numéro d'identité fiscal	2006	Modernisation du système fiscal
• Institution d'une TVA et application du tarif extérieur commun de la CEA	Juillet 2009	
Marchés publics		
• Promulgation du Code des marchés publics	Février 2008	Transparence, efficacité des dépenses et amélioration de la gouvernance
• Création d'une Autorité nationale de régulation et de la Direction nationale du contrôle des marchés publics	Juillet 2008— fév.2009	
Classifications budgétaires		
• Décret portant plan budgétaire et comptable (classifications administrative, économique, fonctionnelle)	2005	Amélioration de la comptabilité budgétaire et du suivi des dépenses
Préparation et présentation du budget		
• Décret sur le contenu de la lettre de cadrage-plafond indicatif et calendrier budgétaire	Mai 2008	Amélioration de la préparation du budget
• Établissement d'une nouvelle unité chargée de la préparation du budget au sein de la Direction du budget	Avril 2009	
• Présentation consolidée du budget ordinaire et du budget extraordinaire d'investissement par ministère	Budget 2008 (partiellement achevé)	Amélioration de la préparation du budget
Exécution et suivi de l'exécution du budget		
• Signature de l'Ordonnance fixant la liste des dépenses à effectuer sans ordonnancement préalable	2007	Transparence
• Établissement d'un comité national indépendant de suivi des fonds PPTE	Juin 2007	Amélioration de l'exécution du budget

Tableau I.1. Burundi : Principales mesures prises dans le domaine de la gestion des finances publiques, 2006–09 (fin)

<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système intégré de gestion des dépenses publiques 	2006	Amélioration de l'exécution du budget et de la comptabilité budgétaire
Gestion de la paie		
<ul style="list-style-type: none"> Recensement des fonctionnaires civils 	Septembre 2008	Amélioration de la gestion de la masse salariale et élimination des employés fantômes
<ul style="list-style-type: none"> Recensement des effectifs de la police et des forces armées 	1er trimestre 2009	
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de la gestion de la paie au Ministère des finances 	Mars 2009	
Gestion de la dette		
Installation du logiciel SYGADE (système informatisé de gestion de la dette extérieure)	2007	Amélioration de la gestion de la dette
Gestion de trésorerie		
	2007	
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de la gestion du compte PPTE au Caissier de l'État 	Octobre 2007	Amélioration de la gestion de trésorerie
<ul style="list-style-type: none"> Clôture de comptes hors budget et de plus de 254 comptes ministériels 	2007-2009	Amélioration de la gestion de trésorerie et passage à un compte unique du Trésor
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un "Bureau Gestion de la trésorerie" 	Octobre – décembre 2007	Amélioration de la gestion de trésorerie
Comptabilité publique		
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un nouveau manuel de procédures comptables 	Avril 2007	Amélioration de la comptabilité et du suivi
<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une "Qualité Cour des comptes" 	Mai 2008	
Contrôle et audit		
<ul style="list-style-type: none"> Audit indépendant de l'utilisation des fonds PPTE pour 2005–07 	Mai 2008	Transparence et responsabilisation
<ul style="list-style-type: none"> Création de l'Inspection générale de l'État et établissement d'une cellule d'inspection et de contrôle internes au Ministère des finances 	2007	Transparence et responsabilisation
<ul style="list-style-type: none"> Création de la Cour des comptes par une loi de 2004 	2006	Transparence et responsabilisation

Tableau I.2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2009
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2008			2009								
	Déc.	Mars		Juin ¹			Sept.			Déc. ¹		
	Réal.	Prog.	Prog. ajusté	Réal.	Prog.	Prog. ajusté	Réal.	Prog.	Prog. ajusté	Réal.	Prog.	Prév.
Critères de réalisation												
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	112.9	15.4	-17.9	85.1	35.0	4.1	120.9	40.0	-2.2	91.8	69.0	91.3
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	17.0	126.7	166.3	33.6	122.6	159.8	13.9	127.4	178.5	44.8	90.2	65.0
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	19.0	36.5	76.1	-4.7	46.9	84.1	0.2	61.2	112.3	9.5	21.7	21.7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs												
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	2.3	0.0	0.0	1.2	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	...	145.0	0.0	138.7	164.7		162.7	175.8		157.9	177.5	180.6
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide financière extérieure non-projet, (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU)	113.3	33.3		0.0	33.7		2.8	64.2		22.0	105.8	103.8

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

Tableau I.3. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2010
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2009	2010			
	Déc.	Mars	Juin ¹	Sept.	Déc. ¹
	Prév.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	91.3	59.6	52.8	67.4	86.1
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	65.0	74.8	87.6	90.5	88.1
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	21.7	58.0	89.6	80.7	21.2
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	180.6	150.9	155.8	178.2	201.4
Dépenses pro pauvres (plancher, cumulatif depuis le début de l'année)	274.8	50.1	105.4	200.7	342.2
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide financière extérieure non-projet, (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU)	103.8	11.2	11.2	72.2	151.0

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

Tableau I.4. Burundi : Critères de réalisation et repères structurels pour 2009

Mesures	Type de condition et date	État d'avancement	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Reprise de la gestion de la paye par le Ministère en charge des finances via la prise en charge de la base de données y afférente.	Critère de réalisation (31 mars 2009)	Effectué	Une gestion efficiente de la masse salariale permettra de consacrer plus de ressources aux secteurs prioritaires. La gestion de la masse salariale sera renforcée en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Fermer et transformer en sous-compte d'affectation spéciale du compte général du trésor les comptes extrabudgétaires objet de la lettre no. 540/4904/2008 du ministre en charge des finances du 12 novembre, 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)	Effectué	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Fermer les comptes objet de la lettre no. 540/4768/2008 du ministre en charge des finances du 31 Octobre 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)	Effectué	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Préparer et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant.	Repère structurel (30 juin 2009)	Effectué avec retard.	Améliorer l'exécution du budget et assurer la coordination des politiques monétaire et budgétaire.
Administration des recettes et politique fiscale			
Introduction de la TVA et du Tarif Extérieur Commun.	Repère structurel (31 juillet 2009)	Effectué	Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CEA.
Gouvernance			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel Continu	Effectué	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

Tableau I.5. Burundi : Repères structurels pour 2010

Mesures	Date	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques		
Adopter une nouvelle convention entre l'État et la BRB redéfinissant le rôle de la banque centrale dans la gestion des finances publiques, tel que prévu par la nouvelle loi Organique relative aux finances publiques.	31 mars 2010	La nouvelle convention est primordiale pour la mise en œuvre de la nouvelle loi Organique relative aux finances publiques.
Préparer un rapport final sur la fermeture des comptes Gouvernementaux.	30 septembre 2010	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Mesures de sauvegardes de la Banque Centrale et du Trésor		
Recruter un auditeur international pour (i) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'action de septembre 2009 préparé par la BRB et le ministère des finances ; et (ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	30 juin 2010	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.
Soumettre au Conseil Général, au Comité d'Audit, et au Ministre des Finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	31 décembre 2010	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.
Gouvernance		
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel Continu	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

PIÈCE JOINTE II**BURUNDI****PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

Bujumbura, le 21 janvier 2010

1. Le présent protocole d'accord technique fait état des accords sur le suivi de l'application du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme**Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs**

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants:

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond; critère continu);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond; critère continu); et
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long termes contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond; critère continu).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- Dépenses pro-pauvres (plancher);
- Accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond).
- Base monétaire (plafond)

Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les **réserves officielles**

brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB; et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé à temps (en tenant compte du délai de grâce défini par un créancier), y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence des arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés et en disputes ne sont pas considérés des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale d'un an ou plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément

don de 50 % ou plus. Les frais d'administration liés au prêt devront être aussi pris en compte pour déterminer l'élément don du prêt. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1,15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

11. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses propaevres adoptée par les autorités est basée sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, basé sur la classification administrative des dépenses (ceci inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'il ont un caractère social) ; (ii) cohérence avec un des quatre piliers du CSLP ; et (iii) dépenses d'investissement propaevres, financées par les bailleurs de fonds.

12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100% du montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change moyen du programme en 2010 est 1290.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs, Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les six semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.

18. Les données **hebdomadaires** suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),

19. Les données **mensuelles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- Un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- les données sur le taux de change mensuel (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère chargé des finances);

- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère chargé des finances);
 - les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministère chargé des finances); et
 - la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).
20. Les données **trimestrielles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.
- rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).
21. Le SP/REFES/Ministère chargé des finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

26 janvier 2010

- Relations avec le FMI. Description de l'assistance financière et technique fournie par le FMI et informations sur l'évaluation des mesures de sauvegarde et le régime des changes. L'encours des achats et des prêts s'élevait à 57,99 millions de DTS (75,31 % de la quote-part) à fin novembre 2009.
- Relations avec la banque mondiale. Présentation du programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI
- Relations avec la Banque africaine de développement. Description des opérations et du portefeuille du Groupe de la BAfD.
- Questions d'ordre statistique. Évaluation de la qualité des données statistiques. Les faiblesses des statistiques économiques constituent un obstacle à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	44
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008–09	49
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	51
IV.	Questions d'ordre statistique.....	53

APPENDICE I

BURUNDI

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 novembre 2009)

I.	Statut : date d'admission : 28 septembre 1963		Régime de l'article XIV			
II.	Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part			
	Quote-part	77,00	100,00			
	Avoirs du FMI en francs burundais	76,64	99,53			
	Position de réserve	0,36	0,47			
	Taux de change des avoirs					
III.	Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation			
	Allocation cumulative nette	73,85	100,00			
	Avoirs	66,79	90,44			
IV.	Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part			
	Accords FRPC	57,99	75,31			
V.	Accords financiers les plus récents					
	<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>	
	FRPC	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46,20	19,80	
	FRPC	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30	
	FRPC	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42,70	17,21	
VI.	Projections des paiements au FMI ^{1/}					
	(millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)					
		Échéances futures				
		<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
	Principal			1,43	5,01	6,73
	Commissions/intérêts	0,14	0,31	0,31	0,29	0,26
	Total	0,14	0,31	1,74	5,30	6,99

^{1/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

VII. Évaluation des mesures de sauvegarde

Il ressort d'une nouvelle évaluation des mesures de sauvegarde de la Banque de la République du Burundi (BRB), achevée en juin 2008, que certaines d'entre elles ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans des délais plus courts et les états financiers audités sont conformes aux IFRS et sont publiés). Toutefois, l'évaluation de 2008 a fait apparaître en même temps de grosses déficiences en matière de contrôle et conduit à des recommandations visant à renforcer les mesures de contrôle des décaissements intérieurs à l'État et à ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur extérieur d'examiner ces mesures (actions préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres principales recommandations figurent la mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes, la réalisation d'audits semestriels des décaissements et transferts élevés à l'État ou à ses créanciers et l'établissement de directives pour les opérations d'investissement.

VIII. Régime des changes

Le Burundi applique un régime de flottement. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 31 décembre 2009, le taux de change était de 1.230,5 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des recettes en devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et l'obligation a été levée au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation de change qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiples.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2 a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation de la pratique de taux de change multiples et les services du FMI ne proposent pas qu'elle soit approuvée.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les consultations de 2008 au titre de l'article IV ont été conclues le 7 juillet 2008 par le Conseil d'administration (Rapport du FMI n° 08/282), qui a achevé en même temps l'examen de la demande d'un nouvel accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

En conclusion des consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FRPC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que, pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette fiscale et améliorer la composition des dépenses tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Faisant état de l'accélération récente de l'inflation sous l'effet de la montée des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole, les administrateurs ont encouragé les autorités monétaires à ancrer les anticipations inflationnistes et à limiter les effets secondaires des chocs alimentaire et pétrolier. Ils jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

X. Assistance technique

Novembre 2009	Mission de l'AFRITAC sur la mise en place de la TVA
Septembre 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Avril 2009	Mission du Département des finances publiques sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission de l'AFRITAC sur la régulation et la supervision bancaires
Février 2009	Mission Département des finances publiques-PSIA sur la politique d'établissement des prix des combustibles et la protection sociale
Janvier 2009	Mission PESF du Département des marchés monétaires et de capitaux
Décembre 2008	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Décembre 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur l'audit interne
Août 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations de change
Juin 2008	Mission de l'AFRITAC sur la régulation et la supervision bancaires
Mai 2008	Mission du Département des finances publiques pour l'installation d'un conseiller résident en gestion des finances publiques
Janvier 2008	Mission d'évaluation des sauvegardes du Département financier
Décembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité nationale et l'indice des prix à la consommation
Novembre/Décembre 2007	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques
Novembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de contrôle bancaire
Novembre 2007	Mission du Département des finances publiques dans le domaine de la politique fiscale
Novembre 2007	Mission de statistiques monétaires du Département des statistiques
Septembre 2007	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales

Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de la banque centrale
Septembre 2007	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission de l'AFRITAC dans le domaine de la GFP : contrôle de la paie
Juin 2007	Mission de l'AFRITAC dans le domaine de la GFP : fonctionnement et contrôle du Trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux
Juin 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de gestion de la dette
Mars 2007	Expert résident du Département des finances publiques en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur le contrôle bancaire
Septembre 2006	Mission du Département des finances publiques sur l'administration fiscale et douanière
Avril 2006	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des marchés monétaires et de capitaux et du Département juridique
Janvier 2006	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	832,6
dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date d'arrivée au point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	3,07
Total des décaissements	22,35

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

XII. Représentant résident

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra était le représentant résident du FMI au Burundi entre mai 2007 et mai 2009. M. Koffi Yao, nouvellement nommé à ce poste, prend ses fonctions à la fin de janvier 2010.

APPENDICE II
BURUNDI

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2008–10

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date d'exécution prévue
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque	1. Gestion des finances publiques et Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR)	Juillet 2008	Août 2008
	2. Revue des dépenses publiques	9 septembre	Avril 2010
	3. ERSG2 (Soutien budgétaire)	17–28 mars (évaluation)	Août 2008
	4. ERSG3 (Soutien budgétaire)	Sept 08., déc. 08 (identification) Mars-avril 09 (pré-évaluation) Juin 09 (évaluation) Déc. 09 (efficacité)	Octobre 2009
	5. ERSG4 (Soutien budgétaire)	Décembre 09 (identification)	Août 2010
	6. Mémoire économique- pays (CEM)	Juillet 09 (mission principale)	Mars-mai 2010
Programme de travail du FMI	1. Consultations au titre de l'article IV, négociations d'un nouvel accord FRPC	30 avril-14 mai et 25-31 mai 2008	Juillet 2008
	2. Première revue FRPC	Novembre 2008	Janvier 2009
	3. Deuxième revue FRPC	Mai 2009	Juillet 2009
	4. Troisième revue FRPC	Novembre 2009	Février 2010
	5. Quatrième revue FRPC	Mai 2010	Juillet 2010
B. Demandes de participation au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque	1. Note de politique sur le secteur pétrolier intérieur		Décembre 2008 (Rapport d'information détaillé) et mai 2009 (Rapport de synthèse)
Demande de la Banque au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2008
	2. Étude des sources d'inflation au Burundi		Décembre 2009
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints	PESF		Décembre 2008
	AVD		Décembre 2008
	Note conjointe sur le Rapport d'étape annuel		Décembre 2008
	Documents relatifs au PC de l'initiative PPTÉ		Décembre 2008

APPENDICE III

BURUNDI

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(en date de janvier 2010)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues par l'éclatement de la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage en trois du fardeau, à savoir entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi selon laquelle le solde des arriérés est réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant l'arrivée du pays au point de décision de l'initiative PPTE.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150 200 000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux. Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours ou prévues de la BAfD au Burundi :

Secteur	Objet	Statut	Montant (millions d'UC)
Aménagement rural	Aménagement des bassins versants	en cours	9,00
Adduction d'eau et assainissement	Projet de remise en état et d'extension	en cours	12,00
Énergie	Projet de remise en état et d'extension	en cours	7,30
Social	Projet multisectoriel de réinsertion	en cours	9,80
Transport	Projet routier Kirundo-Gasenyi	en cours	14,90
Gouvernance	Projet de renforcement des capacités institutionnelles	en cours	2,10
Gouvernance	Extension du proj. renforcement capacités institutionnelles	préparation	0,83
Gouvernance	Programme d'appui aux structures de gouvernance	en cours	1,50
Gouvernance	Programme d'appui aux réformes économiques (PARE II)	en cours	14,00
Gouvernance	Complément au Programme d'appui aux réformes économiques (PARE II)	en projet	10,00
Aménagement rural	Multinational : aménagement rural au Bugesera	en projet	15,00

Secteur	Objet	Statut	Montant (millions d'UC)
Transport	Projet routier Gitega-Ngozi	en projet	33,84
Transport	Multinational : projet routier Mugina-Bujumbura-Ruhwa-Ntendezi-Gisenyi	en cours	49,50
Transport	Multiinational : phase II du projet ferroviaire Dar Es Salam-Isaka-Kigali/Kesa-Musongat	en cours	0,80
Création d'emplois	Revêtement des routes à Ngozi, infrastructures scolaires et aménagement des bassins versants	en cours	10,00
Énergie	Multinational : interconnexion BI-NELSAP	en cours	15,00
	Total		205,57

APPENDICE IV

BURUNDI

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(au 6 janvier 2010)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation générale : les données communiquées comportent de grosses déficiences qui entravent fortement l'exercice de la surveillance. Les plus graves d'entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques. Le Burundi pourrait gagner à participer au Système général de diffusion des données (SGDD), qui offre un cadre permettant d'améliorer ses statistiques macroéconomiques et la coordination entre les institutions.

Statistiques du secteur réel : de graves déficiences dans l'établissement des données du secteur réel entravent l'analyse et la gestion économiques. Les statistiques de **comptabilité nationale** sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut de statistique national. Les données des sources sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude entoure les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d'un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de base. L'**indice des prix à la consommation** mensuel comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu'à la capitale, ce qui conduit à une mesure inexacte des pressions inflationnistes. L'indice des prix à la production n'est pas établi. Il y a peu de **statistiques du marché de l'emploi**, ce qui entrave les activités de surveillance.

Statistiques de finances publiques : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données.

Statistiques monétaires et financières : en 2007, une mission d'assistance technique du Département des statistiques a aidé la Banque de la République du Burundi (BRB) à améliorer ses statistiques monétaires et financières. En conséquence, elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)* du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations entourent d'une grande incertitude les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services n'est pas enregistrée et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données des sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes statistiques et qualité des données

Le Burundi ne participe pas au SGDD.

Il n'y a pas de RONC (module statistique).

III. Communication de données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. La BRB a achevé son passage aux formulaires standardisés pour la transmission de ses statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans *IFS*. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans *IFS* et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

**Burundi : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 6 janvier 2010)**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence de l'établissement des données ⁷	Fréquence de la communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Réserves internationales (avoirs et engagements) des autorités monétaires ¹	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Monnaie centrale	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2009	Nov. 2009	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administration centrale	Oct. 2009	Nov. 2009	T	T	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2008	Nov. 2009	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2008	Nov. 2009	M	M	M
PIB/PNB	2008	Nov. 2009	A	A	A
Dette extérieure brute	Déc. 2008	Nov. 2009	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	2008	Nov. 2009	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou autrement grevés doivent figurer séparément. En outre, les données doivent inclure les passifs à court terme liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur notionnelle des dérivés financiers à payer ou à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui sont liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 10/40 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 16 février 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord FEC en faveur du Burundi et approuve un décaissement équivalent à 10 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord conclu au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)¹. La conclusion de la revue, qui a pris effet le 10 février 2010 sur décision par défaut d'opposition², a permis le décaissement immédiat de 6,6 millions de DTS (environ 10,1 millions de dollars EU). Ceci porte le total des décaissements effectués jusqu'à présent au titre de l'accord à 26,4 millions de DTS (40,5 millions de dollars EU environ).

Dans un environnement post-conflit difficile, les résultats enregistrés dans le cadre de l'exécution du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants. Le Burundi a observé tous les critères de réalisation fixés d'un commun accord et les réformes structurelles sont en bonne voie. La plupart des réformes monétaires et budgétaires progressent bien et des avancées constantes sont réalisées dans la mise en œuvre des réformes structurelles clés.

Un accord FRPC a été approuvé le 7 juillet 2008 (voir [Communiqué de presse n° 08/167](#)) pour un montant équivalent à 46,2 millions de DTS (71 millions de dollars EU environ).

Les programmes appuyés par les ressources de la FEC reposent sur les stratégies de lutte contre la pauvreté dont les pays bénéficiaires se dotent au terme d'un processus participatif auquel sont associés la société civile et les partenaires techniques et financiers, telles qu'elle figurent dans le

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de tous ses guichets de financement concessionnel.

² Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle.

document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Cette démarche vise à faire en sorte que les programmes appuyés par la FEC correspondent à un cadre global exhaustif de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté.

La quote-part du Burundi, qui a adhéré au FMI le 28 septembre 1963, est de 77 millions de DTS (soit environ 118 millions de dollars EU).